



Ouverture de la saison de navigation sur la Somme : le fleuve reprend vie

Amiens, le mercredi 1^{er} avril 2026

Chaque année, le 1^{er} avril marque la réouverture à la navigation du canal de la Somme. Jusqu'au 31 octobre, plaisanciers, habitants et visiteurs se réapproprient ce fil conducteur du paysage samarien. Plus qu'un simple calendrier, cette reprise symbolise le retour de la vie sur le fleuve, l'animation des écluses, et la rencontre entre usages touristiques, patrimoine et nature. Elle témoigne aussi de l'engagement constant du Département pour faire du canal un espace vivant, accessible et attractif.

Un fleuve vivant animé par les hommes et les usages

Pour la gestion et l'entretien du Fleuve, le Département s'appuie sur la Direction du fleuve et des ports, composée de 70 agents répartis sur 4 centres d'exploitation, dont celui de Long. Un cinquième centre ouvrira en 2026 à Hombleux. Leur mission est de garantir la sécurité des ouvrages, gérer les usages (navigation, vélo, pêche...) et préserver la biodiversité.

Durant toute la saison de navigation, ils assurent l'accompagnement des bateaux lors du passage des écluses. Bien que mécanisées, celles-ci ne sont pas automatisées, rendant indispensable l'intervention humaine, à la fois pour garantir la sécurité et offrir un service apprécié des plaisanciers. En 2025, 307 bateaux ont navigué sur la Somme, générant plus de 6 000 manœuvres d'ouvrages. Cette fréquentation, en hausse, s'accompagne d'un fort niveau de satisfaction des usagers, dont 44 % sont étrangers (belges, néerlandais et britanniques notamment), confirmant l'attractivité du territoire bien au-delà de ses frontières.

Depuis plusieurs années, le Département mène une politique volontariste pour développer la plaisance :

- création de plus de 15 relais nautiques ;
- modernisation des équipements (eau, électricité, paiement dématérialisé) ;
- gratuité de la navigation ;
- accompagnement personnalisé des plaisanciers ;
- outils numériques dédiés.

En parallèle, près de 80 bateaux résident à l'année sur le canal, contribuant à son animation.

Parallèlement, la dynamique des usages se renforce sur l'ensemble du linéaire : près d'un million de passages de piétons et cyclistes ont été enregistrés en 2025 le long du canal. Cette vitalité repose en grande partie sur l'engagement des équipes du Département.

Un patrimoine structurant au cœur de l'identité samarienne

Le canal de la Somme est le fruit d'une histoire étroitement liée à celle du territoire. Géré par le Département depuis les années 1990, il est devenu sa propriété en 2006 sur un linéaire de 120 km entre Péronne et Saint-Valery-sur-Somme.

À la suite des inondations de 2001, un vaste programme de restauration des ouvrages hydrauliques, représentant plus de 70 millions d'euros d'investissements, a permis de sécuriser durablement le fleuve et d'engager sa transformation. D'ancienne infrastructure de transport, le canal est devenu un axe majeur dédié aux loisirs, au tourisme et à la qualité de vie.

Cette dynamique se poursuit aujourd'hui avec l'extension du domaine en 2024 sur la section Voyennes - Saint-Simon, en cours de réhabilitation (19 M€). Sa réouverture à la navigation à l'horizon 2027 constituera une étape clé pour renforcer l'attractivité du territoire et reconnecter la Somme au réseau des voies navigables touristiques.

Une ambition affirmée pour une vallée attractive et durable

À travers le programme « Vallée de Somme, vallée idéale », le Département porte l'ambition de faire du fleuve un moteur de développement, conciliant attractivité touristique, qualité de vie et préservation des milieux.

Cette stratégie se traduit concrètement par le développement d'un itinéraire structurant associant canal et véloroute, la création d'un réseau d'escales de services dans les communes traversées (55 sites identifiés) et la modernisation des équipements et des services aux usagers, notamment pour la plaisance (plus de 15 relais nautiques, équipements modernisés, gratuité de la navigation, outils numériques dédiés).

En parallèle, le Département veille à préserver les équilibres environnementaux, notamment à travers la lutte contre le myriophylle hétérophylle, espèce invasive pouvant entraver la navigation et rappelle les règles essentielles de sécurité, dont l'interdiction de la baignade dans le canal.

Par cette ouverture de saison, le Département réaffirme sa volonté de faire du canal de la Somme un espace partagé, vivant et exemplaire, au service des habitants comme des visiteurs.

Pour Christelle Hiver, Présidente du Conseil départemental de la Somme, « Avec cette mise en lumière de l'ouverture de la saison de navigation, nous souhaitons valoriser toutes celles et ceux qui font vivre le fleuve au quotidien : les collectivités, nos partenaires, les usagers, mais aussi les agents du Département, pleinement engagés sur le terrain. Ce rendez-vous s'inscrit dans une dynamique plus large, avec en ligne de mire 2027 et la réouverture à la navigation de la section entre Voyennes et Saint-Simon, une étape majeure pour reconnecter la Somme au réseau national des voies navigables touristiques. Depuis plusieurs années, le Département porte une ambition forte à travers la démarche "Vallée de Somme, vallée idéale" : faire du fleuve un véritable fil conducteur du territoire, au service de son attractivité et de sa qualité de vie. Notre objectif est de structurer une vallée continue, de Saint-Quentin à la baie de Somme, en nous appuyant sur le canal, sa véloroute et des escales de services de qualité au cœur des communes. C'est cette vision d'une vallée vivante, accueillante et durable que nous continuons de construire collectivement. »

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse

